

# Briefing sur Interreg MED 2014-2020

## ▪ Objectif général du programme

Promouvoir une croissance durable dans l'espace méditerranéen en favorisant des pratiques et des concepts innovants (technologies, modes de gouvernance, services innovants...), une utilisation raisonnable des ressources (énergie, eau, ressources maritimes...), ainsi qu'en favorisant l'intégration sociale par le biais d'une approche de coopération territoriale et intégrée

## ▪ 4 axes prioritaires et 7 objectifs spécifiques

Axe 1 : Promouvoir les capacités d'innovation des régions MED pour une croissance intelligente et durable

Objectif 1.1 : Accroître l'activité transnationale des clusters et réseaux innovants des secteurs clés de l'espace MED

Axe 2 : Favoriser les stratégies à faible émission de carbone et l'efficacité énergétique dans les territoires MED : villes, îles et espaces isolés

Objectif 2.1 : Accroître les capacités de gestion de l'énergie dans les bâtiments publics à l'échelle transnationale

Objectif 2.2 : Accroître la part des sources locales d'énergies renouvelables dans les plans et stratégies de mix énergétique des territoires MED spécifiques

Objectif 2.3 : Accroître la capacité d'utilisation des systèmes de transport à faibles émissions de carbone existants ainsi que les connexions multimodales entre eux

Axe 3 : Protéger et promouvoir les ressources naturelles et culturelles de la Méditerranée

Objectif 3.1 : Améliorer le développement d'un tourisme côtier et maritime durable et responsable dans l'espace MED

Objectif 3.2 : Maintenir la biodiversité et les écosystèmes naturels par un renforcement de la gestion et de la mise en réseau des espaces protégés

Axe 4 : Renforcer la gouvernance méditerranéenne

Objectif 4.1 : Soutenir le processus de renforcement et de développement de cadres multilatéraux de coordination en Méditerranée pour apporter des réponses conjointes aux défis communs

## ▪ Zone de coopération

57 régions issues de :

- **10 pays méditerranéens de l'UE** : Croatie (pays entier), Chypre (pays entier), France (Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes), Grèce (pays entier), Italie (Abruzzo, Apulia, Basilicata, Calabria, Campania, Emilia-Romagna, Friuli-Venezia Giulia, Lazio, Liguria, Lombardy, Marche, Molise, Piemonte, Sardinia, Sicily, Tuscany, Umbria, Valle D'Aoste, Veneto), Malte (pays entier), Portugal (Algarve, Alentejo, Lisbon), Slovénie (pays entier), Espagne (Andalusia, Aragon, Catalonia, Baléares, Murcia, Valencia, et les deux villes autonomes de Ceuta and Melilla), Royaume-Uni (Gibraltar)

- **3 pays de l'IAP** : Albanie (pays entier), Bosnie Herzégovine (pays entier), Monténégro (pays entier)

+ Possibilité d'impliquer des partenaires basés en dehors de la zone de coopération dans la limite de 20% du budget FEDER du projet (confirmation de leur éligibilité avant l'approbation du projet et accord entre l'Autorité de gestion MED et le pays UE concerné après l'approbation du projet / en cas de refus, exclusion du partenaire concerné seulement)

Activités devant avoir lieu dans la zone de coopération MED sauf exceptions dûment justifiées.

## ▪ Organisations éligibles

**En tant que partenaire** : Autorités publiques locales, régionales et nationales, et organismes de droit public ; Structures privées (sauf dans les pays IAP), y compris les PME mais pas les bureaux d'études, cabinets de conseil, agences de com, etc. (sous-traitants) ; Organisations internationales de droit international ou de l'un des Etats de l'UE (sauf dans les pays IPA)

**En tant que leader** : **Autorités publiques et organismes de droit public établis dans la zone de coopération MED**

**Partenariats de minimum 4 organisations établies dans 4 pays différents de la zone MED dont au moins 3 dans des pays de l'UE**

- **Type de projets**

A) **Projets thématiques** découpés en 3 modules (un seul ou combinaison de plusieurs) :

M1. **Etudes** : analyse SWOT, états des lieux, benchmarking, développement d'approches, de plans d'action, de stratégies et d'instruments (adapté pour les secteurs/thèmes sur lesquels on a peu d'éléments sur la rive nord de la Méditerranée)

Durée de 18 mois et budget approx. de 600 000 EUR

Max 8 partenaires, plutôt institutionnels ou scientifiques

M2. **Expérimentation** : études préliminaires, de faisabilité, actions pilotes, évaluation, plans de transférabilité des résultats

Durée de 30 mois et budget approx. de 1,2 à 2,5 M EUR

Max 10 partenaires, plutôt opérationnels et institutionnels

M3. **Capitalisation** : recommandations politiques, MoU, accords, procédures, propositions réglementaires, chartes, protocoles, etc.

Durée de 18 mois et budget approx. de 600 000 à 1,2 M EUR

Max 8 partenaires, plutôt institutionnels et réseaux

**4 possibilités :**

**M1, M2 ou M3** selon les conditions décrites ci-dessus

**M1 + M2** : Durée de 36 mois, avec un budget de 1,8 à 3 M EUR et max 12 partenaires

**M2 + M3** : Durée de 36 mois, avec un budget de 2,5 à 3,6 M EUR et max 12 partenaires

**M1 + M2 + M3 (projets intégrés)** : Durée de 48 mois, avec un budget de 3,6 à 6 M EUR et max 15 partenaires (1er appel non ouvert à ce type de projets)

B) **Projets horizontaux (capitalisation)** : interfaces uniques entre les projets modulaires (réunis au sein d'une communauté thématique), les autorités du programme et la plateforme de gouvernance (Axe 4 du programme)

Rôles clés : création d'une communauté thématique, communication et capitalisation conjointes

Durée de 36 mois (renouvelable) avec un budget de max 1,4 M EUR (1,18 M EUR pour l'Axe 2)

Max 6 partenaires, essentiellement institutionnels et réseaux

**3 projets horizontaux sur les axes 1** (croissance verte, croissance bleue, innovation sociale et industries créatives) **et 2** (efficacité énergétique, énergies renouvelables, transports à faible émission de CO<sub>2</sub>), **et 2 sur l'axe 3** (tourisme durable, zones protégées)

C) **Plateformes de gouvernance** (projets externalisés à des consultants sur l'Axe 4, réservé aux autorités du programme des différents pays impliqués)

- **Calendrier**

Le Programme de coopération a été officiellement approuvé et lancé en juin 2015.

**Le 1<sup>er</sup> appel à projets modulaires sera lancé le 1<sup>er</sup> septembre 2015** sur les axes 1, 2 et 3 pour des projets uni-modulaires ou M1+2 ou M2+3 (voir précisions plus bas). Il s'agira d'un **appel en une étape**. **Les formulaires de candidature complets devront être soumis en ligne sur SYNERGIE CTE** (système basé sur PRESAGE CTE mais harmonisé avec les outils informatiques des autres programmes européens de coopération territoriale) **avant le 2 novembre 2015 et les annexes obligatoires avant le 9 novembre 2015**.

**L'appel à projets horizontaux sera en 2 étapes** (pré-candidature et candidature complète). **La phase de pré-candidature sera ouverte du 10 novembre 2015 au 11 janvier 2016**. Un **séminaire d'information** aura lieu le **22 septembre 2015 à Marseille**.

**L'information des candidats sélectionnés pour les projets modulaires est prévue pour juin 2016**. **La mise en œuvre des projets pourrait ainsi débuter en septembre 2016**.

- **Budget**

**Pour la période 2014-2020 : 265 M€, dont une contribution FEDER de 224 M€** et du Fonds IAP de 9 M€

Répartition des budget FEDER et IAP par axes :

32% pour l'axe 1, soit environ 72 M€ de FEDER

20% pour l'axe 2, soit environ 45 M€ de FEDER

34% pour l'axe 3, soit environ 76 M€ de FEDER

8% pour l'axe 4, soit environ 18 M€ de FEDER

**Pour les 1ers appels à projets (modulaires et horizontaux) : budget FEDER de 84,25 M€**

Répartition des budget FEDER par objectifs spécifiques

27,9 M€ sur 1.1

9,6 M€ sur 2.1  
9,6 M€ sur 2.2  
9,6 M€ sur 2.3  
14,9 M€ sur 3.1  
12 65 M€ sur 3.2

▪ **Conditions financières**

Le programme accorde des **subventions sur la base des dépenses réalisées (pas d'avances)**.

Le **taux de cofinancement FEDER** est de **85% pour les partenaires non concernés par une aide d'Etat** et de 50% ou 85% pour les opérateurs économiques et les structures concernées par l'aide d'Etat.

Les dépenses doivent être justifiées sur la base des **frais réels** (sauf coûts simplifiés).

**Des options de coûts simplifiés ont été mises en place** (nouveau du programme) :

**Taux fixe de 15% pour les frais généraux**

**Forfait de 30 000 EUR pour couvrir les coûts de préparation** (possibilité de les répartir entre les partenaires du projet)

Le budget est réparti en 5 grandes lignes de dépenses (pas de sous-lignes).

**De nouveaux principes généraux pour la justification des coûts de personnel ont été adoptés.**

Site web : <http://interreg-med.eu>